



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ateliers proteges

Question écrite n° 45708

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les remarques de l'Association des paralysees de France concernant les difficultes de fonctionnement des ateliers proteges. En effet, la conjoncture economique actuelle pese lourd sur le secteur des ateliers proteges : les travaux de la sous-traitance se rarefient, les prix pratiques ne permettent plus de faire fonctionner les ateliers, ce qui entraine des mises au chômage frequentes et durables pour les employes. Par ailleurs, le faible niveau de formation des travailleurs handicapés rend difficile l'adaptation des taches a l'evolution technologique. En consequence, l'Association des paralysees de France souhaiterait que soient degages les moyens necessaires a la mise en place de structures innovantes permettant de maintenir, d'accueillir, de former et d'accompagner, dans le cadre d'ateliers proteges, des personnes ayant une capacite de travail comprise entre 20 % et 30 % ainsi que de former et d'accompagner les salaries handicapés en vue de leur insertion en milieu ordinaire. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaitre son avis a ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45708

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6259